

Poitiers, le 4 septembre 2020

Visite du collège Henri IV de Poitiers

Dans le cadre du Plan Collèges 2015 / 2025, Henri COLIN, Vice-Président du Département en charge de l'Education, des Collèges, des Transports, des Bâtiments et de l'Université, a rencontré, le 4 septembre, des représentants de la communauté éducative du collège Henri IV pour échanger sur les futurs travaux de réhabilitation de l'établissement et le déménagement, pendant le chantier, sur le site du 35^e collège à Vouneuil-sous-Biard.

Une réhabilitation attendue

Avec la construction du 35° collège de Vouneuil-sous-Biard, l'autre opération majeure menée par le Département de la Vienne, dans le cadre du Plan Collèges 2015/2025 est la réhabilitation du collège Henri IV de Poitiers.

Devenu **collège en 1974**, remanié au fil des années à de nombreuses reprises, l'établissement dispose cependant de bâtiments vétustes qui ne répondent plus entièrement aux besoins et à l'organisation des espaces scolaires d'aujourd'hui. Le projet de réhabilitation est ainsi né de la volonté commune du Conseil Départemental de la Vienne et de la Ville de Poitiers d'offrir à la communauté scolaire du collège, un cadre adapté tout en conservant ce patrimoine poitevin dans sa destination d'origine.

Calendrier prévisionnel

Cette visite au collège Henri IV s'inscrit dans l'accompagnement de la communauté éducative dans le cadre des futurs travaux de réhabilitation de l'établissement et de son déménagement pendant la durée du chantier sur le site du 35° collège à Vouneuil-sous-Biard.

Lors de son ouverture, **probablement en avril 2022**, ce nouvel établissement accueillera ainsi la communauté éducative du collège Henri IV pendant trois ans, laissant ainsi libre le site de Poitiers pour en permettre sa refonte.

Celle-ci est envisagée pour des effectifs de l'ordre de 400 à 500 élèves. Le projet de réhabilitation conserve le principe de la stricte séparation des activités sur un site qui, outre le collège, regroupe aussi l'École Européenne Supérieure de l'Image (EESI) et l'École d'Arts Plastiques de la ville et la Chapelle Saint-Louis dédiée aux expositions. Il concerne 4 500 m² de plancher ordonnés autour de la cour d'entrée et de la cour des élèves. Le budget associé à cette opération s'élève à **12 M€**.

Le jury de concours (phase 1), réuni le 17 juin, a choisi les trois équipes de maîtrise d'œuvre lauréates désignées pour remettre une esquisse le 20 octobre prochain. Il s'agit des agences suivantes :

- Philippe PROST, mandataire (Paris) LANCEREAU et MEYNIEL (Poitiers)
- FAUVEL-FOUCHE mandataire (Poitiers) MONTAROU (Poitiers) MAUDUIT (Clamart)
- BROSSY et associés mandataire (Paris) CREA'TURE (Poitiers);

Deux visites de sites ont d'ores et déjà eu lieu avec l'ensemble des concepteurs et la dernière est prévue le samedi 5 septembre. La remise des esquisses est prévue le 15 octobre et le jury qui désignera l'équipe lauréate se réunira le 23 novembre.

Groupe de suivi

Un groupe de suivi a été composé parmi les équipes du collège et le programme de la réhabilitation leur a été présenté. Ce groupe sera associé à toutes les étapes importantes du projet. Par ailleurs, il est d'ores et déjà prévu que la principale et l'adjointe-gestionnaire participent aux travaux de la commission technique qui se réunira avant le jury.

Contacts

Direction de l'Education et des Bâtiments du Département :

Frank FAUQUEMBERGUE, directeur - ffauquembergue@departement86.fr - 05 46 62 91 84 Presse Département de la Vienne :

Karine DUFOUR - kdufour@departement86.fr - 05 49 55 66 73 / 06 07 24 02 19